



AÉROPORT  
DE LA RÉUNION  
ROLAND GARROS

LE VOYAGE COMMENCE ICI

ROLAND GARROS  
REUNION  
AIRPORT  
HERE BEGINS THE JOURNEY

# GUIDE TARIFAIRE TARIFFS

Applicable à partir du 01.03.2022  
Effective on : 2022.03.01

<b>CONDITIONS DE PAIEMENT ET DE RECOUVREMENT / TERMS OF PAYMENT &amp; RECOVERY</b>	<b>3</b>
<b>LES REDEVANCES AERONAUTIQUES / AERONAUTICAL FEES</b>	
Principes généraux / Basic guidelines	7
Aviation commerciale / Commercial aviation	8
Aviation générale / General aviation	9
Règlement des redevances / Payment of charges	10
Atterrissage – aéronefs de plus de 6 tonnes / Landing – aircraft over 6 tonnes	11
Atterrissage - aéronefs de 6 tonnes et moins / Landing - aircraft 6 tonnes and under	13
Stationnement / Aircraft parking	14
Passagers / Passengers	15
Mesures incitatives / Pricing framework	18
<b>LES REDEVANCES D'USAGE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES / FEES FOR USE OF AIRPORT INFRASTRUCTURE AND FACILITIES</b>	<b>20</b>
Carburant / Fuel	21
Titre de circulation en zone à accès réglementé / Passes for restricted zones	21
Prestation d'édition de permis TRA/MAN / TRA/MAN licenses printing service	22
Transfert passagers parking avion-aérogare : bus de piste, minibus / Passenger transfers parking position – terminal, buses & minibuses	23
Ouverture de l'aérogare en-dehors des horaires d'exploitation / Opening of the terminal outside normal working hours	24
Service passager haute contribution / High-contribution passengers service	24
Fret / Freight	25
Manutention et entreposage du fret IMPORT / Handling & Storing of import freight	26
Manutention et entreposage du fret EXPORT / Handling & Storing of export freight	28
Autres prestations fret / Other freight services	30
Parking automobile public / Public car parking	32
<b>LES PRESTATIONS COMMERCIALES ET DE PUBLICITE / COMMERCIAL AND PROMOTIONAL SERVICES</b>	<b>36</b>
Location de salles de réunion / Function room hire	37
Autres prestations / Other services	39
Régie publicitaire / Advertising space and advertising	39
<b>LES REDEVANCES DOMANIALES / STATE FEES</b>	<b>40</b>
Redevances domaniales principes généraux / State fees – basic guidelines	41
<b>LES PRESTATIONS INDUSTRIELLES / INDUSTRIAL SERVICES</b>	<b>42</b>
Electricité / Electricity Climatisation / Air Conditioning	43
Gestion des déchets / Waste management	42
Téléphone / Telephone	45
Autres prestations de services / Other services	46
Traitement des déversements accidentels en zone réservée / Treatment of accidental discharges in reserved zones	46
<b>CONTACTS UTILES / USEFUL CONTACTS</b>	<b>47</b>

## Conditions de paiement et de recouvrement / Terms of payment & recovery

Les présentes conditions de paiement et de recouvrement sont applicables à l'ensemble des factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sur ses activités aéronautiques, extra-aéronautiques et d'assistance fret. Les redevances aéronautiques sont établies en application des articles R.224-1 et suivants du Code de l'Aviation Civile. Le calcul de toutes redevances dues à la SA ARRГ suite à l'usage des installations aéroportuaires est détaillé dans le présent guide tarifaire.

These outstanding payment terms apply to invoices issued from the Reunion Roland Garros Airport concerning: aeronautical services, non-aeronautical services, freight handling. Aeronautical fees are covered by articles R.224-1 et seq. of the Civil Aviation Code. For further details on the calculation of fees due to the use of airport infrastructure and facilities, please refer to our tariffs.

### Règles d'exigibilité et de garantie des créances Conditions of payment and debt security

Les créances sont par principe payables au comptant. Une demande d'ouverture de compte peut cependant être présentée. L'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'apprécier unilatéralement cette demande d'ouverture de compte. Si l'ouverture de compte est refusée, le client doit s'acquitter de ses créances au comptant (les exploitants d'aéronefs ont l'obligation de payer les redevances avant le décollage de l'appareil).

Dans le cas d'un client en compte, les factures émises par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros sont exigibles au plus tard 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les réclamations éventuellement formulées ne peuvent, en aucun cas, donner un caractère suspensif au paiement.

En cas d'incident de paiement, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit de clôturer le compte et d'exiger un paiement au comptant du client. En cas de clôture d'un compte client ou de fin d'activité du client avec l'aéroport, pour quelque motif que ce soit, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros éditera une facturation de clôture couvrant l'ensemble des prestations ou redevances dues à cette date. Cette facturation sera établie, prorata temporis, sur une base réelle ou, à défaut, sur une base forfaitaire issue d'une moyenne des dernières facturations établies.

La société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'exiger d'une compagnie aérienne la souscription d'une garantie à première demande auprès d'un établissement bancaire français de premier rang. Le montant de la garantie demandée sera évalué par la société au regard, notamment, du volume d'activité du client.

In principle, debts are to be paid cash. However, an application for opening of account may be made. Reunion Roland Garros Airport reserves the right to unilaterally assess this request. If the request is declined, the customer must satisfy any obligation to reimburse payments cash (aircraft operators have the obligation to pay fees before takeoff).

In case of a client into account, the invoices issued by Reunion Roland Garros Airport are due no later than 30 days from the date of issue of the invoice. Under no circumstances may claims lead to suspension of payment. In case of delay or nonpayment, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to close the account and to ask the customer for a cash payment. As part of a customer's account closure operation, for any circumstances, Roland Garros Reunion Airport will issue a balance invoice including all applicable and unavoidable taxes, charges and fees to be paid. The invoice shall be charged either on the pro-rated basis under an actual-cost basis and in compliance with the contracts, or on a flat-rate basis provided by the average of the last invoices issued.

Airlines might be requested a first demand guarantee subscription issued by a first rank French bank institution. The amount of the guarantee will be assessed by Reunion Roland Garros Airport, considering the customer business volumes.

## Mode de règlement des factures

### Invoices settlement procedure

Les factures des clients en compte sont à régler par virement bancaire ou par chèque bancaire ou postal conformément aux indications figurant sur la facture. Le paiement s'entend comme réalisé à l'encaissement effectif du prix.

Les règlements sont acceptés en espèces ou par carte bancaire (sauf American express). Toutes les factures sont à régler en euros.

Les effets de commerce (billets à ordre, traites et lettres de change) ne sont pas acceptés par la société Aéroport de La Réunion Roland Garros. En cas de paiement anticipé ou dépôt de garantie, aucun escompte n'est consenti. Les avances, acomptes et dépôts de garantie ne portent pas intérêt.

Account consignors' invoices are to be paid either by bank transfer or by check, in accordance with the information stated on the invoice. Payment is understood to mean the effective receipt of the amount.

Cash and credit card payments only are accepted (except American express). Payments can only be done in euros.

Commercial papers such as promissory notes, drafts, and bills of exchange are not accepted by Reunion Roland Garros Airport Company.

No discount will be granted for early payment or security deposit.

Advances, payments on accounts and guarantee deposits shall not bear interest.

## Réclamations

### Claims management

Toutes réclamations ou demandes d'avoirs doivent être formulées par écrit dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de facturation pour être recevables. Celles-ci doivent être adressées :

- **Par courrier à l'adresse suivante :**  
S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros - Service Ventes  
74, avenue Roland Garros Aérogare Passagers  
97 438 Sainte-Marie
- **Par fax** à l'attention du Service Ventes au +262/(0)262 48 80 46
- **Par e-mail** à l'attention du Service Ventes : [contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)

Afin d'assurer un traitement optimal des réclamations, nous recommandons à nos clients d'indiquer systématiquement :

- Le numéro de facture
- La date et le numéro de vol, le cas échéant
- La (ou les) prestation(s) objet du litige

**Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement.**

Any claim should be written and addressed within two months from the date of issue of the invoice:

- **By mail** to the following address:  
S.A. Aéroport Réunion Roland Garros – Service Ventes  
74, Avenue Roland Garros Aérogare Passagers  
97-438-Sainte-Marie
- **By fax** to the attention of the "Service Ventes" at + 262 / (0) 262 48 80 46
- **By email** to the attention of the "Service Ventes" : [contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)

To ensure optimum processing of claims, we recommend our clients to mention necessarily:

- The invoice number
- The date and flight number
- The service provided

**Claims will never postpone the payment.**

## Recouvrement des créances impayées

### Recovery of late payments

Toute facture émise par l'Aéroport de La Réunion Roland Garros dont le règlement n'est pas intervenu dans les délais de règlement des factures ci-avant définis, est majorée d'une pénalité de retard de 10% par an en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, augmentée d'un forfait pour frais de recouvrement fixé à 40,00€ HT. Ces pénalités s'appliquent sans qu'un rappel soit nécessaire.

A l'expiration d'un délai de 60 jours calendaires à compter de la date d'échéance figurant sur la facture et à défaut de règlement, la facture est transmise, sans préavis au Service juridique de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros pour un traitement contentieux et est augmentée d'un forfait complémentaire pour frais de précontentieux fixé à 150,00€ HT. Les garanties constituées peuvent être appréhendées et les cautions fournies sont appelées sur simple mise en demeure du Président du Directoire de la société Aéroport de La Réunion Roland Garros.

En outre, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros se réserve le droit d'engager toutes procédures légales nécessaires à la sauvegarde des droits de la société et au recouvrement des créances. La société se réserve également le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans préavis, ni formalité.

En cas de non-paiement des redevances dues par l'exploitant d'un aéronef, la société Aéroport de La Réunion Roland Garros est admise notamment à requérir, de l'autorité responsable de la circulation aérienne sur l'aérodrome, que l'aéronef y soit retenu jusqu'à consignation du montant des sommes en litige (article L.6123-2 du Code des Transports).

La totalité des frais occasionnés par une éventuelle démarche contentieuse est mise à la charge du client.

Pursuant to article L441-6 of the French Commercial Code, in case of late or nonpayment within the time frame of payment specified above, the amount of the invoice will be revised upwards by a 10% penalty per year, in addition to operating fees at € 40 excluding VAT. These penalties will be payable without a recall being necessary.

At the end of a period of 60 days from the date of issue of the invoice, our Legal department in charge of recovery will be seized, and additional fees will be charged (€150 excluding VAT). Guarantees and deposit shall be used.

In addition, Reunion Roland Garros Airport reserves the right to take all legal procedures necessary for the safeguarding of the rights of our company and the collection of receivables. The company also reserves the right to solve the contract without prior notice, because of the non-respect of payment before the deadline.

In the case of nonpayment of the fees payable by an aircraft operator, Reunion Roland Garros Airport Company is authorized to require from the authority in charge of the air traffic on the aerodrome to possess the aircraft until the deposit of the amount of money in dispute (article L.6123-2 of the legitimate Transport Code).

All fees and costs involved will be paid by the customer.

## Droit applicable et compétence juridictionnelle

### Applicable law and jurisdiction

Toute contestation issue de l'application ou de l'interprétation des dispositions ci-dessus seront de la compétence des juridictions françaises. Le droit français s'applique à l'exclusion de tout autre droit. En cas de contradiction, la version française du guide tarifaire prévaut sur la version traduite.

All differences arising out of interpretation or application of the above provisions shall be subject to the jurisdiction of the French courts.

The law applicable between the parts is the French law exclusively. French version prevails in case of dispute.



## LES REDEVANCES AÉRONAUTIQUES

### AERONAUTICAL FEES

### Tarifs réglementés

Le décret n°2005-827 du 20 juillet 2005 relatif aux redevances pour services rendus définit les services publics aéroportuaires donnant lieu à la perception de redevances. Il modifie les articles R224-1 à R224-5 du Code de l'Aviation Civile et redéfinit le périmètre des redevances réglementées.

Ces redevances sont composées :

- Des **redevances principales** : la redevance d'atterrissage des aéronefs de plus de 6 tonnes intégrant la redevance de balisage, la redevance de stationnement intégrant l'usage des passerelles, et la redevance passagers.
- Des **redevances accessoires** : la redevance d'usage des installations de distribution de carburant, la redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret, la redevance d'atterrissage pour les aéronefs de 6 tonnes et moins intégrant la redevance de balisage et la redevance d'usage des bus.

### Décision

**En application du II de l'article R224-4-1 du code de l'Aviation Civile, ces tarifs ont été soumis à l'approbation de la Commission Consultative Economique de l'aéroport de La Réunion Roland Garros le 15 septembre 2021. Ils ont été homologués par la Direction du Transport Aérien et soumis à l'avis de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Ces tarifs sont applicables à partir du 01/03/2022.**

***In accordance with Article R224-4-1 II of the Civil Aviation Code, these tariffs were submitted to the Economic Advisory Committee of Reunion Roland Garros Airport for approval on 15 September 2021. They have been approved by the Directorate of Air Transport and submitted to the opinion of the Directorate General of Competition, Consumption and Fraud Control. These tariffs are applicable as from 2022/03/01.***

## Qui ? / Who ?

L'aviation commerciale regroupe les appareils effectuant du transport public et exploités par des entreprises autorisées à cet effet (compagnies aériennes, entreprises d'avions taxis). Les redevances aéronautiques sont dues par l'exploitant commercial de l'aéronef, identifié par le numéro de vol.

The term 'commercial aviation' refers to aircraft engaged in public transport, operated by companies authorised to do so (airlines, air taxi companies). Aeronautical charges are to be paid by the commercial operator of the aircraft, identified by the flight number.

## Cas des partages de codes / Code share

Dans le cas des vols en codes partagés ou Code Share (plusieurs numéros de vols / un aéronef), les redevances d'atterrissage, de stationnement, de balisage, passerelles ou bus et de fret sont dues par la compagnie tracteur. Les redevances passagers sont réparties entre les différents exploitants commerciaux.

With Code Share flights (several flight numbers / one aircraft), landing charges, aircraft parking charges, runway lighting fees, passenger boarding bridges fees, bus fees or freight fees are to be paid by the main airline. Passenger charges are split between the different operators.

## Base de facturation / Billing notes

Les redevances aéronautiques sont établies sur la base :

- Des caractéristiques de l'aéronef portées sur le certificat de navigabilité : MTOW (Maximum Take Off Weight) ou MMD (Masse Maximale au Décollage) arrondie à la tonne supérieure, coefficient acoustique de l'aéronef...
- Des données de chargement : Passagers locaux au départ, fret commercial embarqué ou débarqué...

Aeronautical charges are established and based on:

- The aircraft characteristics as mentioned on the Certificate of Airworthiness: MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, noise band of the aircraft, number of seats.
- Cargo data: local passengers at departure, commercial freight loaded or unloaded...



## Qui ? / Who ?

L'aviation générale englobe les appareils appartenant à des aéroclubs, des particuliers, des sociétés n'effectuant pas de transport public, ainsi que les appareils militaires ou appartenant à une administration d'Etat, notamment le Ministère de la Défense. Les redevances aéronautiques sont dues par le propriétaire de l'aéronef.

The term 'general aviation' encompasses aircraft belonging to flying clubs and private individuals not engaged in public transport, as well as military aircraft or aircraft belonging to the state, most notably the Ministry of Defence. Aeronautical fees are to be paid by the owner of the aircraft.

## Base de facturation / Billing basis

Les redevances aéronautiques sont établies sur la base :

- Des caractéristiques de l'aéronef portées sur le certificat de navigabilité : MTOW (Maximum Take Off Weight) ou MMD (Masse Maximale au Décollage),
- Du nombre de passagers locaux au départ,

Dans le cadre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2008 relatif à la communication de données d'ordre statistique par les transporteurs aériens et les exploitants d'aérodrome, il est rappelé aux transporteurs aériens leurs obligations de fournir au PCE les caractéristiques techniques et commerciales de leurs aéronefs à l'exploitant d'aérodrome : certificats de navigabilité et bruit.

Aeronautical charges are established and based on:

- The aircraft characteristics as mentioned on the Certificate of Airworthiness: MTOW (Maximum Take Off Weight).
- Local passengers at departure.

In the framework of the decree dated 1st July 2008, concerning the transmission of statistical data by carriers and airport users, carriers are reminded of their obligation to supply to the airport operator i.e. to the Airport Operations Center (preferably before each aeronautical season) with all the requested documents above mentioned.

***Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au Service Ventes de l'aéroport.  
For more information, please contact the Sales Service of the airport.***

### **SERVICE VENTES**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046

Mail : facturation@reunion.aeroport.fr

## Règlement des redevances / Payment of charges

Le Poste de Coordination d'Exploitation (PCE) situé au 3<sup>ème</sup> niveau de l'aérogare passagers se tient à votre disposition pour effectuer tout devis de vos vols ou pour le règlement de vos redevances. Le règlement des redevances doit s'effectuer avant le décollage.

The Airport Operations Center, located on the 3rd floor of the main passenger terminal, is at your disposal for estimates and/or payment of charges. Payment of charges must be completed before take-off.

*Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser au Poste de Coordination de l'Exploitation de l'aéroport.  
For more information, please contact the Airport Operations Center.*

**POSTE DE COORDINATION DE  
L'EXPLOITATION (PCE)**  
**Aéroport de La Réunion Roland Garros**  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262488333 Fax : +262(0)262481754  
SITA : RUNFHXX

## Atterrissage – aéronefs de plus de 6 tonnes

### Landing – aircrafts over 6 tons

Redevance calculée d'après la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure par atterrissage et modulée en fonction du groupe acoustique de l'aéronef. Chaque aéronef est classé par le Ministère des Transports dans l'une des 6 catégories de bruit. Chaque catégorie correspond à un coefficient de modulation.

Charges are calculated per landing, using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, and adjusted depending on the noise groups of the aircraft. All aircraft are graded by the Ministry of Transport into one of six noise groups. Each category has a modulation ratio.

Plages horaires	Groupe acoustique					
	1	2	3	4	5a	5b
6h à 17h59	1,3	1,2	1,15	1	0,85	0,85
18h à 21h59	1,3	1,2	1,15	1	0,85	0,85
22h à 5h59	1,3	1,2	1,15	1	0,85	0,85

## Tarifs redevances d'atterrissage (tarif comprenant le balisage) Landing tariffs (including the runway lighting fees)

### Aéronefs de plus de 6 Tonnes : Vols nationaux et internationaux Aircrafts over 6 tons: National or international flights

Poids Aéronefs (MMD*) MTOW* (Maximum Take Off Weight)		Tarif en € HT au 01/03/2022 Tariff in euro
Aéronefs de 7 à 33 tonnes Aircraft from 7 to 33 tons	<b>Forfait</b> <b>Fixed rate</b>	<b>109,23 €</b>
Aéronefs de 34 à 75 tonnes Aircraft 34 to 75 tons	Pour les 33 premières tonnes (forfait) For the first 33 tons (Fixed rate)	109,23 €
	<b>Pour les tonnes comprises entre 34 et 75</b> <b>For each further ton (up to 75t)</b>	<b>3,81 € / Tonne</b>
Aéronefs de plus de 75 tonnes Aircraft 75 tons or more	Pour les 33 premières tonnes (forfait) For the first 33 tons (Fixed rate)	109,23 €
	Pour les tonnes comprises entre 34 et 75 For each further ton (up to 75t)	3,81 € / Tonne
	<b>Pour les tonnes supérieures à 75</b> <b>Each extra ton (beyond 75t)</b>	<b>5,41 € / Tonne</b>

(\* ) La Masse Maximale au Décollage (MMD) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef est arrondie à la tonne supérieure.  
The MTOW (Maximum Take Off Weight) as mentioned on the Certificate of Airworthiness, is rounded up to the nearest ton.

### Exemples (en € HT sans modulation acoustique) :

#### Exemples (exclusive of tax, and without noise band modulation):

**ATR 72** MMD/MTOW\* de l'appareil : **23 Tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage : **109,23€**

**B737-800** MMD/MTOW\* de l'appareil : **80 Tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage :  $109,23€ + (75T-33T) \times 3,81€ + (80T-75T) \times 5,41€ =$  **296,23€**

**B777-300** MMD/MTOW\* de l'appareil : **345 tonnes**

Montant de la redevance d'atterrissage :  $109,23€ + (75T-33T) \times 3,81€ + (345T-75T) \times 5,41€ =$  **1 730,60€**

### Exemples (en € HT avec modulation acoustique) :

#### Exemples (exclusive of tax with noise band modulation):

**ATR 72** MMD/MTOW\* de l'appareil : **23 tonnes - Groupe acoustique : 5**

Montant de la redevance d'atterrissage :  $109,23€ \times 0,85 =$  **92,84€**

**B737-800** MMD/MTOW\* de l'appareil : **80 tonnes – Groupe acoustique : 4**

Montant de la redevance d'atterrissage :  $[109,23€ + (75T-33T) \times 3,81€ + (80T-75T) \times 5,41€] \times 1 =$  **296,23€**

**B777-300** MMD/MTOW\* de l'appareil : **345 tonnes – Groupe acoustique : 5**

Montant de la redevance d'atterrissage :  $[109,23€ + (75T-33T) \times 3,81€ + (345T-75T) \times 5,41€] \times 0,85 =$  **1 471,01€**

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service Ventes de l'aéroport.**

**For more information, please contact the Sales service of the airport.**

### Exonérations selon l'arrêté du 24 janvier 1956 / Exemptions

Les aéronefs sont exonérés de redevance atterrissage dans les conditions fixées à l'article 9 de l'arrêté du 24 janvier 1956. *According to the Article 9 (Order dated 24 jan.1956) and only from this article, aircrafts will not be subjected to landing fees.*

Les aéronefs effectuant un retour forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables sont exonérés de la redevance d'atterrissage (article 9-d- Arrêté du 24.01.1956).

*Aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions are exempted from landing charges (article 9-d - decree dated 24/01/1956).*

### Réductions selon l'arrêté du 24 janvier 1956 / Reductions

Des réductions sur la redevance atterrissage sont accordées dans les conditions fixées aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté du 24 janvier 1956. *Fee reduction may be granted under the conditions set out in articles 4, 5, 6, 7 and 8 of the Order dated 24<sup>th</sup> January 1956*

Les giravions bénéficient d'une réduction de 50% sur le montant de la redevance atterrissage. (Arrêté du 24 janvier 2013). *The rotary wing aircraft landing tariff is reduced by 50%.*

Les réductions et les exonérations sur la redevance atterrissage sont valables indépendamment du tonnage de l'aéronef (pour les plus de 6T et les – de 6 T).

*Regardless to the Maximum Take-off Weight of the aircraft, the Fare reduction & discount will be applied.*

## Atterrissage – aéronefs de 6 tonnes et moins

Landing –aircrafts of 6 tons and below

Redevance calculée d'après la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure par atterrissage de l'aéronef. Cette redevance intègre la redevance de balisage.

Charges are calculated per landing, using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne. This charge includes runway lighting fees.

### Tarifs redevances d'atterrissage (tarifs intégrant le balisage) Landing Tariffs (includes the runway lighting fees)

#### Aéronefs de 6 tonnes et moins / Aircrafts 6 tons and less

Catégories		MMD* MTOW	Tarif en € HT au 01/03/2022 Tariff in euros	
Avions d'aéroclubs	Flying club planes	1 T	abonnement mensuel par avion	7,68 €
		2 T	Monthly subscription, per plane	11,52 €
		3 à 6 T		15,37 €
Avions privés	Private planes	1 T	abonnement mensuel par avion	15,37 €
		2 T	Monthly subscription, per plane	23,09 €
		3 à 6 T		30,67 €
Avions commerciaux	Commercial planes		par touchée et par tonne	
- Vols nationaux	National flights	1 à 6 T	Per touchdown and per ton	5,64 €
- Vols internationaux	International flights	1 à 6 T		5,64 €
Avions privés	Private planes		par touchée et par tonne	
- Vols nationaux	National flights	1 à 6 T	Per touchdown and per ton	5,64 €
- Vols internationaux	International flights	1 à 6 T		5,64 €

(\*) La Masse Maximale au Décollage (MMD) portée sur le certificat de navigabilité de l'aéronef est arrondie à la tonne supérieure.  
The MTOW (Maximum Take Off Weight) as mentioned on the Certificate of Airworthiness, is rounded up to the nearest ton.

Les giravions bénéficient d'une réduction de 50% sur le montant de la redevance atterrissage. (Arrêté du 24 janvier 2013). The rotary wing aircraft landing tariff is reduced by 50%.

### Forfaits aéronautiques / Aeronautic Fixed rates

Pour les aéronefs dont la MMD arrondie à la tonne supérieure est égale à 6 Tonnes ou moins, une facturation forfaitaire des redevances d'atterrissage est possible.

For aircraft whose MTOW rounded up to the nearest tonne comes to at least 6 tonnes, it is possible to set up a fixed rate billing system for landing charges.

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser auprès du Service Ventes de l'aéroport.

For more information, please contact the Sales Service of the airport.

Redevance établie suivant la Masse Maximale au Décollage (MMD) arrondie à la tonne supérieure et la durée de stationnement de l'aéronef sur le parking commercial en fonction des heures bloc de stationnement. Une franchise de 45 minutes est accordée sur les seules aires de stationnement non accostables. Toute heure entamée est due.

Charges are calculated using the MTOW (Maximum Take Off Weight) rounded up to the nearest tonne, and on the basis of the length of time the aircraft is parked according to the parking time. An allowance of 45 minutes is granted only on jetway parking. Any hour begun is due in full at the hourly rate appearing on the order form.

### Tarifs redevance de stationnement (intégrant l'usage des passerelles pour les aires au contact)

### Aircraft parking tariffs (including jetways in case of parking equipped with jetways)

Parking commercial Commercial Parking	Tarif en € HT au 01/03/2022 Tariff in euro
Aire de stationnement accostable	0,156 € la tonne / quart d'heure <b>forfait maximal de 2 heures par rotation</b> <b>maximum of 2 hours / rotation</b> Heure bloc - Tout quart d'heure commencé est dû <b>Block time - Any 15 minutes begun is due</b>
	0,392 € la tonne / heure <b>Au-delà de 2 heures - Above 2 hours</b> Toute heure commencée est due <b>Any hour begun is due</b>
Aires de stationnement desservies par bus ou à pied Other parking areas accessible by bus or by foot	0,392 € la tonne / heure Franchise de 45 minutes - toute heure commencée est <b>45 minutes' allowance - Any hour begun is due</b>
Aires de garage en attente retour aire de trafic Garage areas for planes waiting to go back to the ramp	0,392 € la tonne / heure Toute heure commencée est due <b>Any hour begun is due</b>
Tarif réduit sur les heures non programmées en cas de panne de l'avion (sur demande) Reduced rate on non-scheduled hours resulting from aircraft breakdown (by request)	Réduction de 50% du tarif sur les heures de dépassement <b>50% reduction of tariff on hours exceeded</b>

En cas de panne de l'avion : le tarif de la redevance de stationnement est réduit de 50% sur les heures non programmées. La compagnie doit pour cela adresser une demande écrite au Service Facturation Aéronautique de l'aéroport.

In the event of an aircraft breakdown: the aircraft parking tariff is reduced by 50% on non-scheduled hours. To be eligible, the operator must send a written request to the Sales Service of the airport.

Redevance d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers calculée sur le nombre de passagers au départ titulaire d'une carte d'embarquement, y compris les passagers voyageant en GP. Le tarif varie selon quatre zones de destination.

Cette redevance inclut l'utilisation des banques d'enregistrement et la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite.

Charges for the use of the passenger reception facilities are based on the number of passengers at departure carrying a boarding card, including passengers travelling gratis passenger. The charges vary depending on the four destination zones. These fees include the use of check-in desks and services for disabled persons.

### Tarifs redevance d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers

### Charges for use of the passenger reception facilities

ZONES DE DESTINATION	Tarif au 01/03/2022			
	Tarif révisé	Sur-redevance*	Redevance PHMR	Tarif applicable
Zone 1 - REUNION	5,94 € / passager départ	1,50 €	1,15 €	<b>8,59 € / passager départ</b>
Zone 2 - MAYOTTE , ILES EPARSEES, AUTRES OCEAN INDIEN ET AFRIQUE AUSTRALE	12,35 € / passager départ	1,50 €	1,15 €	<b>15,00 € / passager départ</b>
Zone 3 - METROPOLE	17,72 € / passager départ	1,50 €	1,15 €	<b>20,37 € / passager départ</b>
Zone 4 - U.E - AUTRES INTERNATIONALES	17,72 € / passager départ	1,50 €	1,15 €	<b>20,37 € / passager départ</b>

**Exemple 1 zone 2 :** MAYOTTE, COMORES, ILE MAURICE, MADAGASCAR, SEYCHELLES, ILES EPARSEES, AFRIQUE DU SUD

**Exemple 2 zone 4 :** CHINE, INDE, THAILANDE, EUROPE (hors métropole)

\* Etant donné le contexte de crise sanitaire, une sur-redevance a été mise en place afin de pouvoir poursuivre le programme d'investissement de l'aéroport. Elle sera supprimée dès lors que le trafic aura retrouvé son niveau 2019 (soit 2,5 millions de passagers) et sera réexaminée lors de la prochaine commission consultative.

**Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher du Service Ventes de l'aéroport.**

**For more information, please contact the Sales Service of the airport.**

### Les exonérations (selon les arrêtés du 28.02.81 et du 19.12.94)

- Membres d'équipage
- Passagers en transit effectuant un arrêt momentané sur l'aéroport et repartant par le même aéronef et avec un numéro de vol identique au numéro de vol à l'arrivée
- Passagers d'un aéronef ayant effectué un retour forcé sur l'aéroport en raison d'incidents techniques ou de conditions atmosphériques défavorables

- Passagers d'un aéronef effectuant une escale technique
- Passagers d'un aéronef de moins de 6 tonnes exploité à des fins privés.
- Enfants de moins de 2 ans

## **Exemptions (according to decrees of 28/02/81 and 19/12/94)**

- Crew members
- Transit passengers making a short halt at the airport and leaving in the same aircraft and with a flight number identical to the flight number at arrival
- Passengers of an aircraft being forced to return to the airport owing to a technical incident or unfavourable atmospheric conditions
- Passenger of an aircraft making a refuelling stop
- Passengers of an aircraft under 6 tons exploited for private
- Babies under two years of age



### Modulation des redevances passagers et atterrissage pour l'ouverture de nouvelles routes

#### Adjustment of passenger and landing fees for new routes

Cette mesure est appliquée pour la création d'une liaison directe régulière au départ de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros vers un aéroport ou un système aéroportuaire, non desservi depuis plus de 6 mois.

This measure is applied for new regular and direct routes departing from Reunion Roland Garros Airport for an airport or hub where no such route has existed before (for over six months).

La mesure consiste en une réduction tarifaire dégressive sur la redevance passagers et sur la redevance d'atterrissage, représentant 50% d'abattement en moyenne sur une durée de 3 ans. A partir du 1er janvier 2022, un abattement complémentaire sur la redevance de stationnement sera également appliqué pour toute nouvelle ligne éligible à ce dispositif.

The measure is a 3 years sliding-scale reduction on passenger fees and on landing fees (representing a 50% reduction on average).. As of January 1, 2022, an additional discount on the parking fee will also be applied to all eligible new lines.

Les nouvelles lignes pour lesquelles cette mesure était appliquée avant la crise sanitaire Covid-19 et qui sont suspendues actuellement pourront bénéficier de cette mesure au même niveau de remise avant crise dès lors que le programme de vol respecte les conditions d'avant crise.

New routes for which this measure was applied before the Covid-19 health crisis and which are currently suspended will be able to benefit from this measure at the same pre-crisis discount level as long as the flight program respects the pre-crisis conditions.

#### Conditions d'application de la mesure / Conditions for applying the measure :

- La mesure est appliquée sur la redevance passagers et la redevance d'atterrissage pour une nouvelle route dont le programme de vol représente, sur une période de 3 mois consécutifs, une moyenne de 1 fréquence hebdomadaire.
- La mesure est appliquée concernant les vols full cargos sur la redevance de stationnement et la redevance d'atterrissage pour une nouvelle route dont le programme de vol représenté, sur une période de 3 mois consécutifs, une moyenne de 1 fréquence hebdomadaire
- Concernant l'abattement sur la redevance de stationnement pour les vols mixtes, pour les routes à destination de La Réunion avec une escale, le calcul se fera au prorata du nombre de passagers transportés vers l'escale Réunion.
- Pour une nouvelle route opérée en partage de code, la mesure s'applique sur la redevance d'atterrissage uniquement dans le cas où le transporteur commercialisant les coupons de vols sur la destination/provenance Réunion est également le porteur de l'aéronef.
- Le trafic de référence est le nombre de passagers locaux au départ et le nombre d'atterrissages d'aéronefs.
- Les réductions sont opérées sur la facturation des vols à la quinzaine.
- En cas de reprise d'une liaison non desservie depuis plus de 6 mois, la nouvelle compagnie aérienne bénéficie de la mesure à condition de n'avoir aucun lien capitalistique ou commercial avec l'exploitant précédent de la ligne. Après 2 ans d'absence de liaison, la mesure s'applique également à une compagnie liée à l'exploitant précédent.
- Si un transporteur ouvre une liaison sur une route créée depuis moins de trois ans bénéficiant de cette mesure, celui-ci bénéficie du même niveau de remise que l'exploitant déjà en place, dès lors que son programme de vol respecte les conditions d'application de la mesure.
- En cas d'arrêt saisonnier, le processus incitatif dégressif se poursuivra au moment de la reprise de la ligne comme si elle n'avait jamais été suspendue. La période d'interruption est incluse dans la période d'abattement.
- The measure is applied to passenger fees and landing fees on a new route with a flight schedule representing, over a period of 3 consecutive months, an average of 1 flight a week.
- For cargo flights, this measure is applied on parking and landing fee for new route whose flight schedule represents, over a period of 3 consecutive months, an average of 1 weekly frequency

- For mixed flights to Reunion with a stopover, the calculation of parking fee reduction will be made in proportion to the numbers of passengers carried at the stopover in Reunion.
- For a new route using code share, the measure applies to the landing fee only when the airline selling flight coupons to or from Reunion is also the carrier of the aircraft.
- The traffic reference figure is the number of departing local passengers and the number of aircraft landings.
- Reductions are applied to invoices every fortnight.
- If a route is revived after being out of service for over 6 months, the new airline can benefit from the measure providing that it has no capital or sales links with the previous airline on the route. If a route has not been used for 2 years, the measure also applies to a company linked to the previous airline.
- If a transporter opens an eligible route that was created less than three years earlier, the airline has the same discount rate as the existing airline, providing that the flight program respects the conditions of application of the measure.
- When flights are halted seasonally, the incentive procedure on a sliding scale will continue when flights begin again, as if they had never been suspended. The period of interruption is included in the reduction period.

## Mesure incitative pour la relance du trafic Incentive for traffic recovery

Cette mesure a pour objectif d'accompagner la relance du trafic suite à la pandémie de Covid-19. Elle sera proposée sous forme d'une modulation tarifaire de la redevance passagers et mise en place conformément à l'article R224-2-2 du Code Général de l'Aviation civile. Cette mesure est accordée aux compagnies ayant généré une croissance en nombre de passagers départ en année N par rapport aux prévisions budgétaires par destination établies par l'aéroport rapportées au trafic de l'année 2019.

This measure aims to support the recovery of traffic following the Covid-19 pandemic. It will be proposed in the form of a reduction on passenger fee in accordance with Article R224-2-2 of the General Civil Aviation Code. This measure is granted to companies that have generated growth in the number of departing passengers in year N compared to the budget by destination linked to the traffic of the year 2019 established by the airport in relation

### Eligibilité de la mesure / Eligibility of measure :

Toutes les lignes sont éligibles dès lors qu'elles répondent à des critères de croissance positive du trafic au départ de l'aéroport de La Réunion Roland Garros (dépassement d'un seuil plancher par rapport au trafic de 2019, fixé en amont). Le dispositif n'est pas cumulable avec la mesure incitative pour la création de nouvelle ligne et le trafic lié en est donc exclu.

- La première année de déclenchement de la mesure est l'année civile 2022,
- Ce dispositif n'est pas cumulatif avec la mesure de soutien à la création de nouvelles lignes,
- Ce dispositif est proposé pour l'année 2022.

All routes are eligible as long as they meet the criteria of positive traffic growth from Roland Garros airport (exceeding a minimum threshold in relation to 2019 traffic, set beforehand). The scheme cannot be combined with the incentive measure for new routes and the related traffic is therefore excluded.

- The first year of the measure is the calendar year 2022,
- This measure is not cumulative with the new line incentive,
- This measure is proposed for the year 2022.

### Critères de croissance / Criteria for growth :

Les seuils de croissance déclenchant la mesure ont été déterminés sur la base des prévisionnels de trafic passagers locaux établis par l'aéroport pour l'année 2022 par rapport au trafic passagers locaux réalisé de l'année 2019.

The growth thresholds triggering the measure were determined based on the local passenger traffic forecasts established by the airport for the year 2022 in relation to the realized local passenger traffic of the year 2019.

		HYPOTHESES D'ABATTEMENTS	
		2022	
Pays	Tranche	Seuil2022	Mesure2022
France / Mayotte	T1	80%	10%
	T2	85%	15%
	T3	90%	20%
Maurice	T1	30%	10%
	T2	40%	20%
	T3	50%	30%
Madagascar/Comores/Seychelles/Afrique du Sud	T1	20%	10%
	T2	30%	20%
	T3	40%	30%
Inde/Thaïlande/Chine	T1	20%	20%
	T2	30%	30%
	T3	40%	50%



**LES REDEVANCES D'USAGE DES ÉQUIPEMENTS  
ET DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES  
FEES FOR USE OF AIRPORT INFRASTRUCTURE  
AND FACILITIES**

## Carburant / Fuel

Redevance d'usage des installations de distribution de carburants facturée aux sociétés d'avitaillement en fonction du litrage délivré.

Charges for use of fuel infrastructure and distribution fees are billed to provisioning companies depending on the number of litres delivered.

### Tarifs redevance d'usage des installations de distribution de carburant

#### Jet Fuel charges

Type de carburant Type of fuel	Tarif en € HT 01/03/2022
Jet Fuel	0,320 € / hectolitre

L'avitaillement des aéronefs sur l'Aéroport de la Réunion Roland Garros est assuré par la société AVIFUEL, exploitant du dépôt pétrolier de l'aéroport.

Pour l'usage des installations et équipements du dépôt pétrolier, la Société AVIFUEL facture des frais de passage par m3 ambiant livré.

A titre d'information, le tarif en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 est de : **24,50€/m3**

**Pour toute précision sur les modalités et les conditions générales de vente, vous pouvez vous rapprocher du prestataire :**

AVIFUEL, Station Aviation, Rue Guynemer, 97438 Sainte Marie  
Tel : +262 (0) 262280666 (Service Comptabilité),  
Mail : contact@avifuel.re

## Titre de circulation en zone à accès réglementé

### Passes for restricted zones

Prestation de Service	Tarif en € HT 01/03/2022
Titre de circulation en zone à accès réglementé : badge Fee for single pass for restricted zone	35,00 € / Titre
Titre de circulation en zone à accès réglementé : laissez-passer véhicule Fee for vehicle pass for restricted zone	35,00 € / Titre

\*Ce tarif comprend la mise à disposition du titre de circulation avec un support, un cordon et la destruction du titre de circulation et macaron pour véhicule

\*This charge includes delivery of permit, a holder, a cord and the destruction of the permit and vehicle sticker.

Le tarif de cette prestation est soumis au régime de TVA en vigueur. VAT is applicable to the above rate.

## Remarques / Notes :

Seul un correspondant sûreté nommé au sein de chaque entreprise pourra effectuer les demandes de titres et venir les retirer auprès du Service SURETE. Ce correspondant devra fournir la grille d'accréditation à jour de son entreprise.

Only one appointed safety officer from each company can request passes and collect them from Airport Security. This officer must present an up-to-date copy of the company's accreditation certificate.

Pour toute information concernant les titres de circulation, veuillez-vous adresser au service Sûreté.

For more information, please contact the Security Service of the airport

### Service Sûreté

#### Aéroport de La Réunion Roland Garros

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262481622 Fax : +262(0)262488046

Mail : sûreté@reunion.aeroport.fr

## Prestation d'édition d'un permis TRA/MAN

Prestation Service	Tarif en € HT 01/03/2022
Impression d'un permis TRA/MAN	12,120 € HT par permis

Les permis seront délivrés sur justificatifs de formation (circulation en aire de manœuvre et/ou de trafic).

Licences will be issued on training certificates only (driving on manoeuvring and apron areas).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le service exploitation passagers.

For more information, please contact the operation Department.

### Service Exploitation passagers

#### Aéroport de La Réunion Roland Garros

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262481604 Fax : +262(0)262488046

Mail : laurine.cavagne@reunion.aeroport.fr

## Transfert passagers parking avion-aérogare : Bus de piste

### Runway buses – aircraft to terminal

Les bus de piste sont utilisés pour l'acheminement des passagers entre l'avion et l'aérogare à l'embarquement et au débarquement, pour le transfert de 100 personnes maximum.

Runway buses are used to shuttle groups of 100 passengers between the aircraft and the terminal, either for boarding or for disembarkation.

### Tarifs redevance d'usage des bus (en € HT)

#### Runway bus rates (exclusive of tax)

Bus (capacité environ 100 pax / capacity approx. 100 persons)	Tarif en € HT 01/03/2022
Forfait pour un transfert EMBARQUEMENT Fixed rate for boarding transfer	62,17 € / rotation de bus
Forfait pour un transfert DEBARQUEMENT Fixed rate for disembarkation transfer	62,17 € / rotation de bus

## Transfert passagers parking avion-aérogare : Minibus

### Minibuses – aircraft to terminal

Les minibus sont utilisés pour le transfert des passagers et des membres d'équipage entre l'avion et l'aérogare à l'embarquement ou au débarquement, pour des transferts de moins de 9 personnes.

Minibuses are used to shuttle groups of less than 9 passengers and crew member between the aircraft and the terminal, either for boarding or for disembarkation.

### Tarifs transfert parking avion – Aérogare passagers (en € HT)

#### Minibus rates -aircraft to terminal (exclusive of tax)

Minibus (capacité environ 8 pax / capacity approx. 8 persons)	Tarif en € HT 01/03/2022
Forfait pour un transfert EMBARQUEMENT Fixed rate for boarding transfer	19,91 € / rotation de minibus
Forfait pour un transfert DEBARQUEMENT Fixed rate for disembarkation transfer	19,91 € / rotation de minibus

Pour les aéronefs de moins de 6 tonnes, une réduction de 50% est appliquée sur les prestations de minibus.  
Tous ces tarifs sont soumis au régime de TVA en vigueur - VAT is applicable to the above rates.

## Ouverture de l'aérogare en dehors des horaires d'exploitation

Opening of the terminal outside normal working hours outside normal working

Aviation commerciale	Tarif en € HT
<b>Mise en place personnel pour traitement d'un vol en dehors des horaires d'ouverture de l'aérogare</b> Personal set-up for processing a flight outside the opening hours of the terminal	<b>1 100 € HT /heure</b>
Tarif réduit en cas de vols multiples simultanés Reduced rate for simultaneous multiple flights	Réduction de 50% du tarif/heure 50% discount of the rate / hour

Cette tarification n'est pas appliquée en cas de force majeure (événement météorologique, déroutement, ...) ni en cas d'aléa suite à une défaillance imputable à l'aéroport.

Aviation générale	Tarif en € HT
<b>Traitement d'un vol en dehors des horaires d'ouverture de l'aérogare</b> Treatment of a flight outside the opening hours of the terminal	<b>100,00 € HT /heure</b>
Tarif réduit en cas de vols multiples simultanés Reduced rate for simultaneous multiple flights	Réduction de 50% du tarif/heure 50% discount of the rate / hour

## Service passager haute contribution

High-contribution passengers service

Le service Premium est une prestation combinant un accès différencié aux contrôles de frontières et de sûreté. Ce service ne peut être proposé qu'aux seuls passagers déclarés éligibles par les compagnies aériennes. Le tarif sera facturé à la quinzaine.

Service PREMIUM	Tarif en € HT 01/03/2022
<b>Accès passager haute contribution</b> Passenger access high contribution/departure passenger	<b>1,20 € / passager départ</b>

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Poste de Coordination de l'Exploitation (PCE) de l'aéroport, ou le Service Ventes de l'aéroport.*

*For more information, please contact the Airport Operations Center, or the Aeronautic Billing Office of the airport.*



## **Tarifs redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret aérien**

### **Charges for the use of freight infrastructure**

Redevance d'usage des installations aménagées pour la réception du fret calculée sur le tonnage fret embarqué ou débarqué.

Charges for the use of freight infrastructure and equipment are calculated by the tonnage of freight loaded or unloaded.

Type fret	Tarif en € HT au 01/03/2022
Fret Import / Disembarked Freight	39,02 € / Tonne
Fret Export / On board Freight	14,95 € / Tonne

## Manutention et entreposage du fret import

### Handling & storing of import freight

## Tarifs frais de manutention et entreposage fret import

### Import Freight handling and storage charges (exclusive of tax)

TRAITEMENT DE BASE DES IMPORTATIONS		Tarif en € HT au 01/03/2022
BASIC IMPORT FREIGHT HANDLING FEE		
Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM) Fee for handling of storehouse freight (RTEM)		216,39 € / T
Réduction de 50% en cas de traitement simplifié (RTHM) 50% reduction in tariff for simplified handling		108,19 € / T
Redevance de dégroupage ULD (RTEM + supplément de 20%) ULD undundling fee (RTEM + 20% surcharge)		259,66 € / T
MAJORATIONS TRAITEMENTS SPECIFIQUES		Tarif en € HT au 01/03/2022
SUPPLEMENTS SPECIFIC TREATMENTS		
Redevance de traitement prioritaire (Périmètre élargi au fret express, fret périssable, Presses, AVI, et sur demande du client....) Express handling fee (express freight)		21,64 € / T
Supplément de 10% sur les frais de traitement de base 10 % extra charge on top of basic handling fee		
Frais de traitement des matières dangereuses Hazardous materials handling fee		10,83 € / T
Supplément de 5% sur les frais de traitement de base 5% extra charge on top of basic handling fee		
Redevance Station animalière Animal handling fees		21,64 € / T
Supplément de 10% sur les frais de traitement de base 10% extra charge on top of basic handling fee		
Livraisons-réceptions Samedi-Dimanche-Jours fériés Delivery-reception at weekends / bank holidays		108,20 € / T
supplément de 50% sur les frais de traitement de base 50% extra charge on top of basic handling fee		
Redevance dégroupage LTA Urgent à la demande du preneur (RTEM + forfait)		219,60 €/T + 52,38€/LTA

ENTREPOSAGE STORAGE		Tarif en € HT au 01/03/2022
Frais de magasinage /Storage fee (Concerne les colis non récupérés à partir du 4ème jour ouvrable) (for parcels not collected after 4 working days)		250,16 € / T / J
Frais de stockage en chambre froide et hall de tri réfrigéré Cold Storage fee (including refrigerated halls)		68,80 € / T / J
		34,40 € / T / demi journée
Frais de stockage en chambre forte Vault storage fee - % of total value of goods (20.00€ minimum charge)		0,25% de la valeur de la marchandise (20,20€ de minimum de perception)
AUTRES PRESTATIONS OTHER SERVICES		Tarif en € HT au 01/03/2022
Frais de mise à disposition d'engins de manutention et de levage (Mise à disposition de chariot élévateur) Lifting and handling equipment (Fork-lift truck hire)		26,19 € / 1/4 H
Frais de mise à quai import (< 1/4 h) - intégrer automatiquement à l'apurement Import docking fees		25,38 € / 1/4 H
Traitement des HUM (dépouilles mortuaires)		31,43 € / 1/4 H
Frais de présentation aux contrôles vétérinaires et phytosanitaires Presentation fees for veterinary and phytosanitary controls		31,43 € forfaitaire
Frais de banc de visite sous Douanes		31,43 € forfaitaire
Frais de destructions de marchandises Freight destruction fee		62,54€ par tranche de 500KG
Minimum de perception / BL - clients comptants Minimum charge / BL (payment in cash)		8,47 €
Minimum de perception / BL - clients en compte Minimum charge / BL (payment in cash)		1,37 €
Frais de traitement manuel de dossiers non dématérialisés (exemple : BAE, client comptant) Fees of manual processing for not dematerialized documents		6,09 €

## Remarques / Notes :

Les demandes de prestations autres que celles indiquées ci-dessus feront l'objet d'une cotation spécifique.

**Prestations soumises à TVA (taux de TVA applicable : 8,5%) :**

- Frais de magasinage à partir du 15ème jour,
- Frais de chambre froide à partir du 15ème jour,
- Destructions de marchandises.

Quotations are available on request for freight services not mentioned above.

**VAT is applicable on (VAT applicable at 8.5%) :**

- storage fees from the 15th working day,
- Cold storage fees from the 15th working day,
- Freight destruction fees

### Précision sur le temps de stockage :

- La période de facturation commence dès l'heure de réception de la marchandise pour entreposage et se termine à l'heure de fin d'entreposage. La facturation minimum correspond à la première demi-journée de stockage.
- La première demi-journée le matin correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise le matin et 12h00 local, passé ce délai jusqu'à la fermeture de l'aérogare : il sera facturé la journée complète d'entreposage.
- La première demi-journée l'après-midi correspond à la période entre l'heure de réception de la marchandise si celle-ci est réceptionnée après 12h00 pour entreposage, jusqu'à l'heure de fin d'entreposage si elle est effectuée avant la fermeture de l'aérogare le même jour.
- Dès le lendemain de la réception de la marchandise pour entreposage, toutes les journées entamées jusqu'à la fin d'entreposage seront facturées comme étant des journées complètes d'entreposage.

### Precision on storage time:

- The minimum invoiced corresponds to the first half day of storage coming into effect from the time the terminal receipt the goods for storage and defined by the end of storage time
- The first half day in the morning is determined by the period between the time the terminal receipt the goods in the morning until noon (12:00 am Réunion), after this time (12:00 am) until the closing of the fret terminal you will be invoiced the entire day.
- The first half-day in the afternoon is determined by the period between the time the terminal receipt the goods for storage if it is received after noon (12:00 am Réunion), until the closure of the fret terminal.
- The days after the terminal receive the goods, will be invoiced as entire days of storage.

## Manutention et entreposage du fret export Handling & storing of export freight

### Tarifs frais de manutention et entreposage fret export Export Freight handling and storage charges (exclusive of tax)

TRAITEMENT DE BASE DES EXPEDITIONS BASIC EXPORT FREIGHT HANDLING FEE		Tarif en € HT au 01/03/2022
Redevance de traitement du fret en magasin (RTEM) (1) Fee for handling of storehouse freight (RTEM) (1)		128,85 € / T
Réduction de 50% en cas de traitement simplifié 50% reduction in tariff for simplified handling		64,43 € / T
Redevance de traitement du fret en transbordement (2) Transshipment freight handling fee (2)		112,58 € / T
MAJORATION SUR TRAITEMENT DE BASE HANDLING FEE PREMIUMS		Tarif en € HT au 01/03/2022
Modification de palettes Modification of pallets Supplément de 50% sur les frais de traitement de base 50% extra charge on top of basic handling fee		64,43 € / T
Traitement prioritaire (fret express...) Express handling fee (express freight) Supplément de 5% sur les frais de traitement de base 5% extra charge on top of basic handling fee		6,44 € / T
Traitement de matières dangereuses Hazardous materials handling fee Supplément de 5% sur les frais de traitement de base 5% extra charge on top of basic handling fee		6,44 € / T
Station animalière / Animal handling fee Supplément de 10% sur les frais de traitement de base 10% extra charge on top of basic handling fee		12,88 € / T
Traitement Samedi - Dimanche - Jours fériés Weekend / bank holiday handling fee Supplément de 50% sur les frais de traitement de base 50% extra charge on top of basic handling fee		64,43 € / T

ENTREPROSAGE		Tarif en € HT au 01/03/2022
<b>STORAGE</b>		
Magasinage (3) Basic Storage fee (3)		150,11 € / T / J
Stockage en chambre froide Cold Storage fee		46,29 € / T / J
		23,15 € / T / demi-journée
Stockage en coffre-fort (minimum de 20€ de perception) Storage in vault - % of total value of goods (20.00€ minimum charge)		0,25% de la valeur de la marchandise
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>		
		Tarif en € HT au 01/03/2022
Prise en charge Towing		58,80 € / T
Traction de palettes avion en zone côté piste (maxi. 2 unités/traction)		33,53 € par traction
Traitement véhicule léger Light vehicle handling fee		338,83 € / véh
Traitement motocyclette Motorcycle handling fee		169,43 € / véh
Minimum de perception / LTA Minimum charge / LTA		1,37 €
Frais de traitement manuel de dossiers non dématérialisés (exemple : BAE, client comptant) Fees of manual processing for not dematerialized documents		6,09 €
Frais fixes de recherches documentaires consécutifs à une demande écrite du client : recherche simple avec une photocopie (forfait) Fixed rate charge for consecutive document searches, on written request from the client (exclusive of tax) : basic search with photocopy: 9.00€ / document		9,14 €
Traitement des réclamations consécutives à une demande écrite du client : recherche simple avec une photocopie . (Forfait appliqué lorsque la responsabilité de l'aéroport n'est pas engagée) Claims processing, on written request from the client (exclusive of tax). Basic search with photocopy: 16.00€ / document (Charge applicable when the responsibility of airport-Freight is not invoked)		16,24 €

## Remarques / Notes :

Les demandes de prestations autres que celles indiquées ci-dessus feront l'objet d'une cotation spécifique.

(1) Appliqué aux réexpéditions de palettes dont les colis sont reconditionnés en magasin (passage au contrôle sûreté).

(2) Transbordement de palettes constituées sans modification de conditionnement (pas de passage au contrôle sûreté).

(3) Facturé à compter du 4<sup>ème</sup> jour d'entreposage en MAE et à compter du 9<sup>ème</sup> jour pour les expéditions en différé de 5 jours

Quotations are available on request for freight services not mentioned above.

(1) Applied to forwarding of pallets repackaged in storage (subject to security checks)

(2) Transshipment of pallets without modification to packing (not subject to security checks)

(3) Fees are billed from the 4th working day in storage in MAE and from the 9th working day for dispatches differed for 5 days.

**Prestations soumises à TVA (taux de TVA applicable : 8,5%)**

**VAT is applicable on (VAT applicable at 8.5%):**

**Précision sur le temps de stockage :**

Se référer à la page 28

/ Refer to page 28

***Pour toute information concernant ces tarifs, veuillez contacter le secrétariat du fret de l'aéroport.***

***For more information on these charges, please contact the Freight Office of the airport.***

### **ACCUEIL AEROGARE FRET**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262488036 Fax : +262(0)262488113

Mail : fret@reunion.aeroport.fr

### Tarifs parking auto public (P1) / Parking Rates (P1)

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2022
0 à 10 min	gratuit
11 min à 15 min	0,50 €
16 min à 1h30	plus 1,00 € / quart d'heure
1h31 à 12h	plus 0,50 € / quart d'heure
tarif jour	40,00 €
> 24h	plus 15,00 € / jour supplémentaire

\* Toute période entamée est due.

Le parking public automobile (P1) est destiné en priorité au stationnement de courte durée des passagers et de leurs accompagnants/attendants. Les 10 premières minutes de stationnement sont gratuites.

Tout stationnement au parking P1 Proximité induit l'acceptation du règlement d'utilisation des parcs de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros disponible au service Parking ou sur le site internet.

En cas de perte du ticket d'entrée du parking public, la redevance sera établie à partir des données enregistrées par le système. A défaut, une somme forfaitaire de 40 € sera facturée. Nous vous remercions de vous adresser au service Parking.

The public car park is a short stay car park for the passengers and their companions/escorts with 10-minutes allowance. All drivers on the public car park must be aware of the park regulations.

If a ticket is lost the owner must report the issue to the park management office. A lost ticket is charged at the full daily rate of 40€.

### Tarifs Parking Minute (P0) / Parking Rates (P0)

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2022
0 à 10 min	gratuit
11 min à 20 min	0,50 € / min
à partir de la 21 ième min	plus 1,00 € / min

\* Toute période entamée est due.

Le parking Minute (P0) est destiné en priorité à la dépose ou à la prise en charge minute des passagers.

Le tarif est fixé à la minute entamée et le nombre de passages est limité. Les 10 premières minutes de stationnement sont gratuites.

Tout stationnement au parking P0 Proximité induit l'acceptation du règlement d'utilisation des parcs de l'Aéroport de La Réunion Roland Garros disponible au service Parking ou sur le site internet.

En cas de perte du ticket d'entrée du parking, la redevance sera établie à partir des données enregistrées par le système. Nous vous remercions de vous adresser au service Parking.

The minute car park is a drop off or a very short stay car park for the passengers and their companions/escorts with 10-minutes allowance. The price of the drop off is charged per minute and its use is limited. All drivers on the minute car park must be aware of the park regulations. If a ticket is lost the owner must report the issue to the park management office.



## Tarifs parking longue durée (P4) / Parking Rates (P4)

Le parking P4 (Longue Durée) est destiné en priorité au stationnement des passagers.

Temps de stationnement	Tarif € T.T.C. au 01/01/2022
tarif jour (< 12h00)	2,00 € / quart d'heure
tarif jour (> 12h00)	33,00 €
> 24h00	33,00 € plus 6,00 € / jour supplémentaire

\*Toute période entamée est due.

## Tarifs tickets parking / Car park tickets prices

- **Ticket parking "P3 PROXIMITE LE 24 h" / "P3 PROXIMITE LE 24 h" Parking Ticket**

À usage unique, il offre une validation de sortie d'une valeur égale à une journée de stationnement sur notre parc public soit 40€. Le bénéficiaire doit obligatoirement insérer *Le 24H* dans une caisse automatique de paiement à la suite de son ticket d'accès au parking délivré à l'entrée du parc.

Produit	Tarif unitaire en € H.T au 01/01/2022
Ticket parking Auto P3 LE 24 H	2,20 €

Tout dépassement des 24H forfaitisées dans ce ticket de parking sera facturé sur la base de la grille tarifaire du parking Public P3 Proximité.

- **Ticket parking "P3 LE PASS" / "P3 LE PASS" Parking Ticket**

A usage multiple, sur une période allant de 2 à 10 jours, il autorise un stationnement à partir de la date de première utilisation. Le bénéficiaire doit l'insérer à la borne d'entrée du parking pour valider son titre d'accès. Durant la validité du PASS, le bénéficiaire peut entrer et sortir du parc de stationnement en l'insérant dans les bornes d'accès du site (en respectant les cycles entrées et sorties.)

Produit	Tarif unitaire en € H.T au 01/01/2022
Ticket parking Auto P3 LE PASS (2 à 10 jours)	minimum de 2 jours soit 4,40€ HT + 2,20 € HT /Jour supplémentaire avec un maximum de 10 jours

- Dans le cadre de leur activité professionnelle et du caractère commercial de leur activité, les **clients hébergés** sont les uniques destinataires de ces deux prestations « P3 PROXIMITE LE 24H » et « P3 LE PASS ».
- Le dépassement des utilisations du « P3 PROXIMITE LE 24H » ou du « P3 LE PASS » sera facturé au bénéficiaire.

- **Chèque parking "clients agences compagnies aériennes" 2022 / Special parking ticket (for Airlines agencies only)**

Produit exclusivement réservé aux agences des compagnies aériennes, ce chèque correspond à 3 heures de stationnement offert à leurs clients.

Produit	Tarif unitaire en € H.T au 01/01/2022
Chèque parking 3 heures gratuites	2,20 €

- Dans le cadre de leur activité professionnelle et du caractère commercial de leur activité, les **compagnies aériennes** sont les uniques destinataires de cette prestation « Chèque parking ».

## Tarifs Cartes d'abonnement parking auto public et linéaire aérogare

### Membership card for parking access

Des abonnements sont possibles pour les personnes morales pouvant justifier d'être :

- Basées et employées sur le site aéroportuaire,
- En situation d'intervenir fréquemment sur le site aéroportuaire.

Les abonnements ne peuvent en aucun cas être attribués à titre privé.

Cartes d'abonnement aux parkings de l'aéroport	Tarif annuel € H.T au 01/01/2022	Tarif semestriel € H.T au 01/01/2022
<b>Parking P1</b>		
Usagers "Premium" site aéroport	250,00 €	140,00 €
Usagers hors site aéroport	<i>Le P1 est désormais réservé aux clients "VIP"</i>	
<b>Parking P2</b>		
Usagers site aéroport uniquement	115,00 €	60,00 €
<b>Parking P3</b>		
Usagers site aéroport uniquement	110,00 €	60,00 €
<b>Parking P4</b>		
Usagers hors site aéroport	800,00 €	450,00 €
<b>Zone à Accès Professionnel réservé (Linéaire)</b>		
Usagers professionnels	80,00 €	-
Remplacement carte	20,00 €	-

Le remplacement d'une carte d'abonnement perdue, cassée ou abîmée est facturé 20,00 € HT.

L'accès au linéaire est règlementé, seuls les véhicules autorisés peuvent bénéficier d'une carte d'accès.  
Use of the professional access road is restricted. Only authorised vehicles may apply for a pass.

## Tarifs parking pour les activités de transport aéroport (P1) / Membership card for parking access (transport professional only) (P1)

Carte d'abonnement parking P1	Tarif annuel € H.T au 01/01/2022
1 navette (VTC...)	275,00 €
Accès au pôle TC (transport en commun)	80,00 €
Taxis extérieurs	80,00 €

Les activités de Transport Publics Particuliers de Personnes de type VTC (Véhicule de Tourisme avec Chauffeur) ou possédant une licence de transport par route pour compte d'autrui et possédant des véhicules de 9 places ou moins, peuvent s'abonner au parking public et stationner aux emplacements matérialisés :

\* P1 Proximité au tarif public (cf. grille tarifaire du parking Public P1 Proximité)

\* Abonnement P1 proximité : 275,00 € HT / an

*Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher du Service Parking.*

*For more information, please contact the park management office.*

### **SERVICE PARKING**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262488019 Fax : +262(0)262488219

Mail : parking@reunion.aeroport.fr



**LES PRESTATIONS COMMERCIALES ET DE PUBLICITÉ**  
**COMMERCIAL AND PROMOTIONAL SERVICES**

### Salle de réunion 1 The function room 1

Capacité - <b>Capacity</b>	243 personnes
Aérogare Passager - <b>Passager Terminal</b>	Niveau 4

Durée	Tarifs en € HT au 01/01/2022
1/2 journée (avant ou après 13h00)	306 €
1 journée	510 €
A partir de 17h	1 224 €
Parking à titre préférentiel	2,20 € HT / jour / véhicule

### Salle de réunion 2 The function room 2

Capacité - <b>Capacity</b>	19 personnes
Aérogare Passager - <b>Passager Terminal</b>	Niveau 3

### Salle de réunion 3 The function room 3

Capacité - <b>Capacity</b>	19 personnes
Aérogare Passager - <b>Passager Terminal</b>	Niveau 3

### Salle de réunion Mermoz The Mermoz function room

Capacité - <b>Capacity</b>	19 personnes
Aérogare Fret - <b>Freight Terminal</b>	1er étage

Durée	Tarifs en € HT au 01/01/2022
1/2 journée (avant ou après 13h00)	77 €
1 journée	143 €
Parking à titre préférentiel	2,20 € HT / jour / véhicule

## Remarques / Notes :

Les capacités d'accueil communiquées pour les salles sont valables hors restrictions sanitaires, et sont donc susceptibles d'être revues à la baisse

Cette prestation de location inclut les équipements audiovisuels.

Parking au tarif préférentiel dans la limite du nombre d'occupants et sur remise du ticket parking d'entrée.

Audiovisual equipment hire is not available.

Special parking rates limited to number of guests present, parking ticket must be presented.

***Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher de le Pôle Développement et Relations Clients***

***For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.***

### **Pôle Développement et Relations Clients**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046

Mail : reservation.salle@reunion.aeroport.fr

## Prestation d'accompagnement Accompaniment service

Prestation Service	Tarifs en € HT au 01/01/2022
Accompagnement en zone réservée ou autres Accompanied access in restricted areas	38,00 €

**Pôle Développement et Relations Clients**  
**Aéroport de La Réunion Roland Garros**  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : developpement@reunion.aeroport.fr

## Régie publicitaire / Advertising spaces

Plusieurs types de supports publicitaires sont disponibles sur le site de l'aéroport. Plus d'information sur le site internet de l'Aéroport : <https://www.reunion.aeroport.fr/professionnels/annonceurs>.

More information about the marketing and operation of all media advertising within the passenger terminal on the airport website: <https://www.reunion.aeroport.fr/professionnels/annonceurs>.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Développement et Relations Clients.**

**For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.**

**Pôle Développement et Relations Clients**  
**Aéroport de La Réunion Roland Garros**  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : developpement@reunion.aeroport.fr



**LES REDEVANCES DOMANIALES**  
**STATE FEES**



### Principes généraux

Ces redevances domaniales sont dues pour l'occupation de locaux, terrains, emplacements sur le domaine public aéroportuaire.

Les tarifs des redevances domaniales – part fixe, généralement exprimés en €/m<sup>2</sup>/an, varient selon les bâtiments et les zones aéroportuaires. Ils sont fixés dans une annexe à la convention et sont révisés chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT). Dans certaines situations, la redevance domaniale part fixe peut-être complétée par une part variable dont les modalités sont précisées au contrat.

### General - Guidelines

These fees are to be paid for the occupancy of the public airport property.

The tariffs for rental fees, which are general expressed in €/m<sup>2</sup>/year, vary by building and airport zone. The fees are set in an annex of the agreement and are revised each year according to the changes in the tertiary activities' rentals index. Depending on the situation, a variable fee might be added and specified in the contract.

### Location de boîte aux lettres / Mailbox rental

Prestation Service	Tarif unitaire en € H.T au 01/01/2021
Location de boîte aux lettres dans l'aérogare Fret Mailbox rental in the Freight Terminal	14,00 € / an

*Pour tout renseignement, veuillez contacter le Pôle Développement et Relations Clients.*

*For more information, please contact the Development and Customers Relationship Department.*

#### **Pôle Développement et Relations Clients**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046

Mail : developpement@reunion.aeroport.fr



**LES PRESTATIONS INDUSTRIELLES**  
**INDUSTRIAL SERVICES**

### Tarifs Electricité / Electricity rates

La fourniture en électricité est facturée selon une répartition des charges sur la base des relevés ou au prorata des m<sup>2</sup> occupés.

Les tarifs sont révisés annuellement. Nous consulter pour connaître les modalités.

The supply of electricity is billed according to a breakdown of charges on the basis of the electrical meters or in proportion to the m<sup>2</sup> occupied. Consult us to know the modalities.

Rates are revised annually.

Produit	Tarif en € H.T. Aérogare Passagers au 01/01/2022	Tarif en € H.T. Aérogare Fret au 01/01/2022
Abonnement à un compteur privatif	9,24 € / mois	9,24 € / mois
tarif au kwh	0,153 €	0,144 €

La fourniture en électricité sur la base des m<sup>2</sup> occupés pour les clients concernés par ces modalités de facturation est fixée au tarif de 33,45 m<sup>2</sup> HT / an.

## Climatisation / Air Conditioning

La facturation de la climatisation tient compte de l'ensemble des charges permettant la fourniture de froid, sur la base de relevé. Ce tarif est donc révisé annuellement en fonction du coût de l'électricité et de l'eau. Les coûts de maintenance des installations sont intégrés au tarif.

The billing of the air conditioning considers all the charges allowing the supply of cold, on the basis of electrical meters. This tariff is revised annually according to the cost of electricity and water.

Produit	Tarif en € H.T. au 01/01/2022
tarif au kwh	0,135 €

### Tarifs gestion des déchets / Waste management tariffs

Prestation Service	Tarif en € H.T.
Gestion des déchets activité restauration Waste management restaurant activity	25,63 € / m <sup>2</sup> / an
Gestion des déchets autres activités Waste management other activities	5,13 € / m <sup>2</sup> / an

*Pour tout renseignement, veuillez contacter le Service Ventes ou la Division Pôle Développement et Relations Clients.  
For more information, please contact the Sales Service or the Development and Customers Relationship Department.*

#### **SERVICE VENTES**

##### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : facturation@reunion.aeroport.fr

#### **Pôle Développement et Relations Clients**

##### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481600 Fax : +262(0)262488046  
Mail : developpement@reunion.aeroport.fr

Les tarifs des prestations téléphoniques sont soumis au régime de la TVA en vigueur.  
Tout abonnement commencé au cours du mois m est dû pour le mois entier.

### Tarif de raccordement à l'autocommutateur de l'aéroport PABX connectivity rates at the airport

#### Abonnement base :

18,29 € HT/ligne/mois

Il inclut :

- Abonnement à l'autocommutateur.
- Fourniture d'un poste de base pour une ligne téléphonique.
- Forfait pour communications internes.
- Entretien-Dépannage courant.
- Relevé mensuel global des communications extérieures.

#### Abonnements postes évolués

Type de poste	Abonnement base	Supplément	Abonnement total
ALCATEL ADVANCED (numérique, identification du correspondant, gestion des appels simultanée, haut-parleur/ main-libre, poste d'accueil, 6 touches préprogrammées, 18 touches programmables, 24 icônes...)	18,29 €	7,01 €	25,30 €HT / mois
ALCATEL PREMIUM (numérique, identification du correspondant, haut-parleur/main-libre, 5 touches préprogrammées, 7 touches programmables, 12 icônes...)	18,29 €	6,10 €	24,39 €HT / mois
ALCATEL EASY(numérique, identification du correspondant, haut-parleur, gestion de 2 appels, 6 touches préprogrammées, 6 diodes, 1 diode message...)	18,29 €	5,03 €	23,32 €HT / mois

#### Communication vers les réseaux extérieurs :

0,01 €HT/unité de

taxation

Les services spéciaux France Télécom sont facturés au tarif en vigueur.

#### Autres prestations :

- Relevés détaillés : sur demande
- Modification d'installation sur devis

**Poste de Coordination Technique (PCT)**  
**Aéroport de La Réunion Roland Garros**  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)2624888011 Fax : +262(0)262488388  
Mail : pct@reunion.aeroport.fr

## Autres prestations de service / Other Services

Prestation Service	Tarif horaire de base € H.T.	Tarif horaire majoré 1 (nuit) € H.T.	Tarif horaire majoré 2 (dimanche et jours fériés) € H.T.
Travaux spécialisés Specialised works	51,61 €	74,55 €	99,40 €
Maintenance générale et nettoyage General maintenance and cleaning	36,27 €	54,41 €	72,54 €
Accompagnement et supervision chantier Works supervision and co-ordination	66,92 €	100,38 €	133,51 €
Etudes-travaux et ingénierie Works studies and engineering	66,92 €		

Ces prestations sont majorées de 10% pour frais administratifs, soumises au régime de TVA en vigueur.  
These rates are subject to an administrative surcharge of 10%, and to VAT at the current rate.

Des prestations peuvent faire l'objet d'une évaluation tarifaire en fonction des éléments précités.  
Interventions will be invoiced according to the above elements

## Prestations de traitement des déversements accidentels en zone réservée Treatment of accidental discharges in reserved zones

Prestation Service	Tarif base € H.T.
Intervention Intervention	1 150 €
Sac de 30 kg de produit absorbant* 30 Kg of absorbent product*	575 € HT / sac de 30 kg

Tout sac entamé est facturé 500€HT ce qui implique une facturation minimum de 1 500 €HT par intervention.  
Any bag opened will be charged at 500€ (exclusive of tax) meaning a minimum fee of 1500€ per intervention.

L'intervention sera facturée et mise en place par la société Aéroport de La Réunion Roland Garros après un délai de 30 minutes suite à la constatation d'une pollution non traitée par le pollueur.  
Interventions will be billed and carried out by the airport after a 30-minute delay following the observation of an untreated pollution leak.

Toute dégradation causée par la pollution sera facturée au pollueur après évaluation du service « études et travaux ».  
Any damage caused by pollution will be billed to the polluter after assessment by the Surveying Dept.

Les tarifs des prestations industrielles sont soumis au régime de TVA en vigueur.  
These tariffs are subject to VAT at the current rate.

**Pour toute information concernant les prestations techniques, s'adresser au :**  
**For more information on our technical services, please contact:**

SECRETARIAT DU DEPARTEMENT TECHNIQUE  
Aéroport de La Réunion Roland Garros  
74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie  
Tel : +262(0)262481619 Fax : +262(0)262488388  
Mail : pct@reunion.aeroport.fr

### **SERVICE VENTES**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046

Mail : [facturation@reunion.aeroport.fr](mailto:facturation@reunion.aeroport.fr)

### **POSTE DE COORDINATION DE L'EXPLOITATION (PCE)**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046

SITA : RUNFHXX

Mail : [pce@reunion.aeroport.fr](mailto:pce@reunion.aeroport.fr)

### **Service Sûreté**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 1622 Fax : +262(0)262488046

Mail : [sûreté@reunion.aeroport.fr](mailto:sûreté@reunion.aeroport.fr)

### **Service Exploitation passagers**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 1604 Fax : +262(0)262488046

Mail : [laurine.cavagne@reunion.aeroport.fr](mailto:laurine.cavagne@reunion.aeroport.fr)

### **SECRETARIAT FRET**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

Nouvelle Aérogare Fret - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)262488036 Fax : +262(0)262488113

Mail : [fret@reunion.aeroport.fr](mailto:fret@reunion.aeroport.fr)

### **SERVICE PARKING**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 8019 Fax : +262(0)262488219

Mail : [parking@reunion.aeroport.fr](mailto:parking@reunion.aeroport.fr)

### **Pôle Développement et Relations Clients**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)26248 1600 Fax : +262(0)262488046

Mail : [reservation.salle@reunion.aeroport.fr](mailto:reservation.salle@reunion.aeroport.fr) / [developpement@reunion.aeroport.fr](mailto:developpement@reunion.aeroport.fr)

### **Poste de Coordination Technique (PCT)**

#### **Aéroport de La Réunion Roland Garros**

74 Aérogare Passagers - 97438 Sainte-Marie

Tel : +262(0)2624888011 Fax : +262(0)262488388

Mail : [pct@reunion.aeroport.fr](mailto:pct@reunion.aeroport.fr)

**S.A. Aéroport de La Réunion Roland Garros**

**74 avenue Roland Garros Aérogare**

**passagers - 97438 Sainte-Marie**

**Tél. : 0262 48 80 00**

**Fax : 0262 48 80 46**

**[contact@reunion.aeroport.fr](mailto:contact@reunion.aeroport.fr)**

**[www.reunion.aeroport.fr](http://www.reunion.aeroport.fr)**

SA à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de  
148 000 euros - SIRET 528 194 434 00015